

Feuille d'Avis du district de Courtelary

Edition du 5 décembre 2014

Agence AVS

Nous vous informons que l'Agence AVS de Villeret sera reprise dès le 1.1.2015 par l'Agence AVS Régionale de Saint-Imier. Toutes demandes ou correspondance devront être adressées directement à Saint-Imier, rue Agassiz 4 (032.942.44.82 avs@saint-imier.ch). Heures d'ouverture : lundi à mercredi de 8 à 11.45 h et de 14 à 17 h, jeudi de 14 à 18 h et le vendredi de 8 à 11.45 h et 14 à 16 h.

Délégations

M. Vuitel John, membre du comité et M. Lemaitre Bruno, délégué, vont participer à la prochaine assemblée des délégués du Syndicat pour l'épuration des eaux usées du haut-vallon de St-Imier (SESE) le mercredi 10 décembre 2014 à Villeret.

Bordiers autorisés

Le Conseil municipal tient à rappeler aux utilisateurs de la halle de gymnastique que l'accès à cette dernière n'est pas autorisé avec des véhicules. En effet, la rue des Pontins est interdite à la circulation, exception pour les riverains.

Calendrier 2015

Le Conseil municipal a fixé les dates des assemblées communales. L'assemblée dite des comptes est fixée au lundi 15 juin alors que celle qui concernera le budget se déroulera le lundi 7 décembre 2015. L'exécutif communal tiendra sa première séance le lundi 12 janvier et sa dernière séance 2015, le lundi 14 décembre.

Fermeture de l'administration communale

Durant les fêtes de fin d'année le bureau municipal sera fermé du lundi 22 décembre 2014 au vendredi 2 janvier 2015 inclus.

Abonnements de ski pour les écoliers

Il reste quelques abonnements de saison pour les Bugnenets-Savagnières à retirer à l'administration communale. Pensez à retirer votre précieux sésame avant la fermeture du bureau pour les fêtes de fin d'année.

Le Conseil municipal

Villeret, le 2 décembre 2014